

ARDENNES / 03 26 04 77 82 / ardennes@safergrandest.fr

AUBE / 03 25 73 42 89 / aube@safergrandest.fr

BAS-RHIN / 03 88 62 52 90 / bas-rhin@safergrandest.fr

HAUT-RHIN / 03 89 43 24 67 / haut-rhin@safergrandest.fr

HAUTE-MARNE / 03 25 35 03 38 / haute-mame@safergrandest.fr

MARNE / 03 26 04 77 71 / marne@safergrandest.fr

MEURTHE-ET-MOSELLE / 03 83 95 46 00 / meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

MEUSE / 03 29 79 30 44 / meuse@safergrandest.fr

MOSELLE / 03 87 15 09 08 / moselle@safergrandest.fr

VOSGES / 03 29 29 14 44 / vosges@safergrandest.fr

Département	N°Dossier
Commune	_____
CANDIDAT	
Nom : M. Mme Melle..... Prénom :	
Adresse :	
Code Postal _____ Commune :	
Téléphone : Domicile : Exploitation :	
Portable : Fax :	
e-mail :	
Profession :	
N° TVA intracom :	

SITUATION FAMILIALE :

Date de naissance du candidat :

Célibataire Marié(e) Veuf(ve)

Divorcé(e) Vivant maritalement PACSÉ

Nom du conjoint (nom de jeune fille) : Prénom :

Date de naissance du conjoint : Profession du conjoint :

Régime matrimonial :

SURFACES EN PROPRIETE

Nature	Biens exploités personnellement			Location à un tiers		
Bâtiments (Bât)	ha	a	ca	ha	a	ca
Terres (T)	ha	a	ca	ha	a	ca
Prés (P)	ha	a	ca	ha	a	ca
Vignes (VI)	ha	a	ca	ha	a	ca
Terres à Vignes (TàV)	ha	a	ca	ha	a	ca
Maraîchage (M)	ha	a	ca	ha	a	ca
Verger (VE)	ha	a	ca	ha	a	ca
Surface Totale	ha	a	ca	ha	a	ca

FINANCEMENT

Par apport personnel (autofinancement) :

Montant : Date disponibilité :

Organisme bancaire :

Par emprunt :

Montant de l'emprunt possible :

MOTIF DE LA DEMANDE
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom du notaire habituel :

DESIGNATION DES BIENS SOLLICITES

Département :

Commune :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface			Riverain
			ha	a	ca	
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>
SURFACE TOTALE SOLLICITEE			

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION DE LA SAFER

La demande d'attribution de biens n'engage que son signataire.
Toute déclaration erronée entraînerait l'annulation d'une éventuelle attribution par la SAFER sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait demander par voie judiciaire.
A cet égard, le signataire déclare autoriser la SAFER à s'informer auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et de la Direction Départementale de l'Agriculture de la surface exacte qu'il exploite actuellement, et auprès de ses organismes bancaires des emprunts en cours.
Toute modification de candidature ou retrait devra être communiqué à la SAFER par courrier daté et signé. Les modifications demandées ne pourront être prises en compte que dans la mesure où elles seront portées à la connaissance de la SAFER à une date lui permettant d'en faire état au Comité Technique Départemental devant décider de l'attribution.
J'autorise expressément la SAFER Champagne-Ardenne, dans le cadre de l'instruction de ma candidature à relier les informations collectées au travers de mon dossier de candidature et les documents qui y sont associés au registre parcellaire de mon exploitation agricole afin d'en permettre la visualisation sur le système informatique de la SAFER Champagne-Ardenne.
Je reconnais être informé que :

- la durée de conservation des données est fixée à un an,
- la collecte de ces données s'accompagne de mesures de sécurité physiques et logiques adaptées à la nature de ces informations,
- les données collectées ne seront pas divulguées à des fins étrangères au traitement de mon dossier de candidature,
- je peux accéder à tout moment aux informations me concernant, les faire rectifier, les compléter ou encore en demander la radiation auprès de la SAFER Champagne-Ardenne.

• **Responsabilité de la décision de la SAFER**
La décision d'attribution appartient au Comité Technique Départemental ou au Conseil d'Administration (ensemble des Responsables Professionnels Agricoles qui représentent les Organisations Professionnelles Agricoles au sein de la SAFER).
En aucun cas l'agent de la SAFER ne peut prendre des engagements d'attribution avant décision du Comité Technique Départemental.

- **Fixation et évolution du prix**
La SAFER revend les terres qu'elle contrôle à leur prix de revient – prenant en compte le prix d'acquisition mais aussi les frais et débours et indemnités relatifs à cette acquisition.
Ce prix de revient comprend également les frais financiers, les impôts et charges supportés par la SAFER durant la période où elle est propriétaire.

- **Commissaires du Gouvernement**
L'activité de la SAFER est strictement encadrée par les textes législatifs et réglementaires qui la régissent. Les Commissaires du Gouvernement Agriculture et Finances veillent – cas par cas – au respect de cette réglementation.

AUTORISATION SPECIALE :
Je soussigné déclare autoriser la Mutualité Sociale Agricole, la Direction Départementale de l'Agriculture et l'organisme bancaire à donner toutes informations sur mon exploitation et sur mes emprunts en cours.

Fait à Le

Signature